

Conseil d'Administration Procès-verbal Séance du 14 mars 2024

Le conseil d'administration du Crous de Corse s'est réuni le 14 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de la Région Académique de Corse.
La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Installation des représentants étudiants, des personnalités désignées et des nouveaux administrateurs**
- 2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023**
- 3. Election du Vice-Président Etudiant**
- 4. Rapport d'activité 2023**
- 5. Rapport de gestion 2023**
- 6. Compte financier 2023**
- 7. Tarifs restauration et hébergement**
- 8. Conventions et avenants divers – actualisation**
- 9. Concessions de logement (NAS-COP) – actualisation**
- 10. Adhésion à l'ENSAP**
- 11. Questions diverses**

Le Recteur ouvre la séance à 14H30. Il constate que le quorum est atteint avec 22 administrateurs présents. 2 pouvoirs sont comptabilisés. Il s'agit de 2 pouvoirs pour Monsieur Stephan Soubranne.

Le nombre de voix pour les différentes questions était arrêté à 25 en début de séance mais la connexion avec un des membres du conseil rencontrant des difficultés et a dû être interrompue. Le nombre de votes est donc de 24. Le quorum étant réputé atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Recteur remercie les administrateurs présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. La séance est ouverte.

Le Directeur Général communique les informations suivantes :

- La séance est enregistrée
- Le point 1 concerne l'installation des nouveaux administrateurs pour donner suite aux élections des représentants étudiants.
- Le point 3 ne nécessite pas de vote mais doit faire l'objet d'une délibération.
- Le point 7 fait l'objet d'une modification : il est scindé en un point 7 pour le règlement intérieur du CA et en un point 7 bis pour les tarifs en hébergement et en restauration- 5 votes sont nécessaires pour ces points. Ils seront présentés avant le point 4.
- Le point 8 concernant les conventions et avenants est ajourné
- Le point 11 comporte 2 questions dont une seule est soumise au vote.

1- Installation des représentants étudiants, des personnalités désignées et des nouveaux administrateurs.

Le Directeur Général souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et aux nouveaux membres installés.

Le Directeur Général liste les nouveaux élus ainsi que les personnalités désignées par le Recteur sur proposition des syndicats étudiants et les nouveaux membres de l'Université de Corse.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet l'arrêté d'installation au vote.

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

L'arrêté d'installation des nouveaux membres est adopté à l'unanimité

2- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023

Le procès-verbal a été transmis comme l'ensemble des documents de séance par voie dématérialisée.

Chaque administrateur en a bien été destinataire.

Le Recteur remercie le Crous pour la qualité et la rapidité avec laquelle sont transmis les procès-verbaux.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet le procès-verbal au vote.

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

Le Procès-verbal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité

3- Election du Vice-Président Etudiant

Le Recteur souligne que le Vice-Président Etudiant qui sera élu viendra présider ou co-présider les séances et le remplacera lorsqu'il sera défaillant.

Il souhaite également que ce conseil d'administration rende hommage à Armand Occhiolini pour ses qualités et son engagement important au sein de la communauté universitaire. Il souligne son implication courageuse, les compromis qu'il a su faire, les idées et les convictions qui ont jalonné ses deux années de mandat.

Pour cet engagement et pour tout ce qui a été accompli, le Recteur remercie l'ancien Vice-Président Etudiant à titre personnel et à titre institutionnel.

L'ensemble du conseil se manifeste par des applaudissements.

Armand Occhiolini prend à son tour la parole pour remercier l'ensemble des participants et souhaite que le Vice-Président Etudiant qui le remplacera soit investi du même engagement citoyen et qu'il fasse perdurer, dans la continuité, les avancées et les démarches entreprises.

Le Directeur Général remercie à nouveau les nouveaux membres du conseil et notamment les deux nouveaux représentants du syndicat SNPTES.

Une seule candidature est présentée, il s'agit de Mademoiselle Ersilia Genovesi du syndicat Ghjuventù Paolina.

L'allocution de la candidate est appuyée par la projection sur écran de son parcours personnel mais aussi au sein du syndicat qu'elle représente et du programme et des avancées obtenues par la Ghjuventù Paolina.

Monsieur Alfonsi informe les administrateurs qu'une réunion importante le contraint à s'absenter. Sa participation pour le point 3 est prise en compte.

Si sa réunion venait à se terminer avant la clôture de cette séance, sa participation au vote des autres points serait à nouveau comptabilisée.

Le Recteur demande à la personne la plus jeune membre du Conseil de procéder au dépouillement.

La connexion avec Madame Josepha Giacometti étant interrompue, il est considéré qu'elle ne participe pas au vote.

Résultats : 17 votes – **Ersilia Genovesi**
6 votes blancs
1 vote nul

Mademoiselle Ersilia Genovesi est élue Vice-Présidente Etudiante.

Ce point fera l'objet d'une délibération.

Un changement dans l'ordre des points examinés a été effectué.

Les points suivants concernent le règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi que les différents tarifs de l'hébergement et de la restauration.

7- Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Directeur Général explique que le règlement intérieur n'a pas été modifié, il a juste été réactualisé. Il est rappelé aux administrateurs que les votants sont maintenant au nombre de 23.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet le règlement intérieur du conseil d'administration au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité

7- Bis Tarifs hébergement et restauration

Le pôle hébergement :

Le Directeur Général explique que, chaque année, une révision réglementaire et obligatoire de l'indice de référence des loyers (IRL) est appliquée. Depuis sept ans, il n'y a pas eu d'actualisation au Crous de Corse, trois ans par la volonté du Crous et quatre ans par celle de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Cette année, la tutelle entend faire appliquer cette mesure.

Pour information et pour mémoire, cette actualisation de l'IRL a déjà été votée à l'unanimité lors de la présentation du Budget Initial en décembre 2023. En février 2024, Mme la Ministre a décidé de sa mise en application.

Parallèlement, il a été décidé également une augmentation des droits de la CAF au bénéfice des étudiants, notamment une augmentation de l'APL. In fine, l'augmentation des loyers est minime voire inexistante et pour certains logements, il y a même une baisse du restant à charge.

Parallèlement à cette actualisation de l'IRL, les tutelles ont autorisé les Crous à augmenter les charges locatives à hauteur de 3.5%, cela en raison de l'augmentation exponentielle du prix des denrées alimentaires, des fluides et des matériels pour l'hébergement.

Le Recteur et le Directeur Général, réservés sur cette mesure, proposent une augmentation minime de 0.5%. Ce qui équivaut à 1€18 d'augmentation au lieu des 8 € possibles. Ces éléments chiffrés sont projetés et ainsi visibles par tous.

Le Directeur Général rappelle, qu'à la demande du syndicat CGC, le Recteur de l'époque, Monsieur Lacombe, s'était engagé à faire baisser les loyers des studios sous la barre des 400€, quand la situation financière de l'établissement le permettrait. Cette opération sera possible dans un an ou deux, quand la résidence SDA sera construite, elle générera alors 400 000€ de recette mais aussi quand le loyer de 440 000€ ne sera plus versé au bailleur Logirem pour la résidence PP2 (fin 2025).

Cette plus-value de plus de 800 000€ entrainera une certaine soutenabilité quant à la baisse du loyer des studios.

Trois propositions de délibérations sont nécessaires : pour le vote de l'IRL, pour le vote pour les charges et pour le vote des tarifs.

Le Directeur Général souhaite que les discussions s'engagent sur ces points.

Le Recteur intervient pour rappeler que la décision collégiale a été de mettre l'augmentation des charges locatives au plancher au moment de ce dégel des loyers. Celle-ci est permise, il faut le souligner, grâce à une saine et bonne gestion des deniers du Crous et grâce aussi à une aide du Cnous importante notamment pour la rénovation des structures et la construction de la nouvelle résidence.

Il faut rappeler que ces gels ont été faits au moment de la période Covid.

Aujourd'hui, le point de stabilité financière a été atteint voire dépassé. Une augmentation ne fait plaisir à personne même si elle est compensée par ailleurs. Mais il est de la responsabilité de ce Conseil de soutenir cette équipe du Crous en lui permettant de continuer d'avancer dans cette optique.

Armand Occhiolini (GP) intervient pour appuyer les propos du Recteur, arguant que le travail accompli par l'ensemble des équipes a été efficace et à louer. Il a permis à l'établissement d'obtenir une situation saine et d'offrir aux usagers des prestations de qualité.

Toutefois, en sa qualité de membre de syndicat étudiant - et même si les arguments avancés par le Crous et le Recteur sont justifiés - il ne peut déroger à son rôle de représentant des étudiants et ne peut voter en faveur d'une augmentation de loyer.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet les différentes décisions sur les tarifs de l'hébergement au vote.

Pour	15
Contre	8
Abstentions	0

Le montant de l'IRL est adopté

Pour	15
Contre	8
Abstentions	0

Le montant de charges est adopté

Pour	15
Contre	8
Abstentions	0

Les tarifs de l'hébergement sont adoptés

Le Directeur Général précise que le Crous est engagé dans une forte politique d'accompagnement au bien-être des étudiants.

Ainsi des espaces de convivialité, des espaces de sport et des jardins partagés sont régulièrement réalisés et entretenus dans le parc.

Il rappelle également qu'un partenariat, initié par le Crous, avec la Collectivité de Corse a permis l'installation du WIFI gratuit pour les étudiants sur l'ensemble des bâtiments de la structure.

Les aides sociales destinées aux étudiants ont également été revues à la hausse et sont de l'ordre de 620 000€ (au lieu des 420 K€ habituels).

Le pôle restauration :

Il s'agit de soumettre à l'approbation du conseil d'administration l'augmentation du tarif de passage en caisse pour les personnels de l'UCPP.

Les tarifs n'ont pas été réactualisés récemment.

Le tarif proposé est désormais de 8,50€ au lieu de 7,50€.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet le nouveau tarif pour la restauration au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le tarif pour la restauration est adopté à l'unanimité

4- Rapport d'activité 2023

Le Directeur Général explique que le rapport d'activité annuel relate tous les événements et synthétise toute l'activité de l'établissement durant l'année écoulée.

Il fait une lecture succincte de l'activité de tous les services, notamment les activités culturelles, la lutte contre la précarité opérée par le service social, la transition écologique qui tient désormais une place importante dans le développement de l'établissement.

Ainsi, la mise en conformité des éclairages, la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation des bâtiments assurent un respect dans le domaine de l'écoresponsabilité.

La communication et les réseaux sociaux sont également très actifs. La Division vie de l'Etudiant et le service Culturel œuvrent de concert pour l'animation des campus et de la Casa Studientina.

Les unités Hébergement, Restauration et le service informatique proposent les meilleures prestations aux usagers.

Les services Patrimoine et Budgétaire supervisent les opérations financières tant en fonctionnement qu'en investissement. Le rapport d'activité atteste de l'implication et du travail sérieux de chacun des services.

Ghjuvanni Santoni (GI) intervient pour remercier le Crous de son engagement sans faille au service des étudiants.

La nouvelle Vice-Présidente Etudiante félicite le travail entrepris par les équipes du Crous.

Le Directeur Régional de la DRAAF ainsi que le Vice-Président du CFVU de l'Université saluent la qualité du document présenté.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le Rapport d'activité 2023 au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

5- Rapport de gestion 2023

Le Directeur Général cède la parole à la Directrice Adjointe pour la présentation du rapport de gestion de l'établissement pour l'exercice 2023.

Le rapport de Gestion est proposé versus ordonnateur. Il met en exergue :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé au regard de la prévision budgétaire votée en budget initial et rectificatif (s)
- L'équilibre financier
- La soutenabilité de l'exécution

Le Budget Initial de décembre 2022, le Budget Rectificatif 1 de juillet 2023 et Budget Rectificatif 2 de décembre 2023 mettent en évidence :

- En recettes : 8 053 638€
- En dépenses : AE / 12 122 127€ - CP / 7 128 569€

L'analyse est basée sur 4 tableaux soumis au vote du CA (selon la réforme par décret de 2012 GBCP) :

- Tableau 1 – Autorisations d'emplois
- Tableau 2 - Autorisations Budgétaires
- Tableau 4 - Equilibre financier
- Tableau 6 - Situation patrimoniale

Ces différents indicateurs permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous du Corse comme soutenable à l'issue du compte financier 2023, les crédits non utilisés ont bien été inscrits au BI 2024.

Le Contrôleur Budgétaire en Région intervient pour souligner l'effort d'investissement effectué. Il remarque que l'exercice 2024 sera celui des dépenses importantes à engager.

La Directrice Adjointe informe du démarrage des travaux de la future résidence SDA. Le planning prévu sera respecté.

Elle liste également les différents travaux en cours ou à entreprendre.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le Rapport de Gestion 2023 au vote, par tableau.

Autorisations d'emplois

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau 1 est adopté à l'unanimité

Autorisations Budgétaires

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau 2 est adopté à l'unanimité

Equilibre financier

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau 3 est adopté à l'unanimité

Situation patrimoniale

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau 4 est adopté à l'unanimité

6- Compte financier 2023

Le Directeur Général cède la parole à l'Agent Comptable pour la présentation du Compte financier. Le Compte financier rend compte de la gestion financière de l'établissement en fin d'exercice. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les principaux points qui peuvent être relevés sont listés ainsi :

- La crise énergétique
- L'inflation
- La précarité étudiante
- L'activité traiteur a augmenté
- L'impact de la prise en charge de la Collectivité de Corse pour la restauration
- L'augmentation des achats de fournitures et de services

La trésorerie de l'établissement est actuellement confortable. La situation financière se veut saine.

Le Recteur tient à souligner le travail d'exception de l'Agent Comptable tout au long des années où elle a œuvré pour le Crous de Corse.

Il regrette son départ prochain et lui souhaite le meilleur tant personnellement que professionnellement pour l'avenir et ses prochaines fonctions.

L'Agent Comptable, à son tour, remercie l'ensemble des équipes du Crous et les étudiants avec lesquels elle a travaillé durant ses années de service et salue le travail accompli par tous pour la valorisation et l'épanouissement de la structure. Les échanges et les rencontres ont été pour elle riches et de qualité.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le Compte financier 2023 au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le Compte Financier 2023 est adopté à l'unanimité

8- Conventions et avenants divers – actualisation

Ce point a été ajourné et sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

9- Concessions de logement (NAS-COP) – actualisation

Le Directeur Général informe les administrateurs qu'il s'agit pour ce point d'une simple actualisation administrative.

Le Crous possède dans son parc immobilier, 6 logements de fonction, 5 soumis au régime de NAS et 1 soumis au régime de COP, occupés par des fonctionnaires du Crous.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet l'actualisation des concessions de logement au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

L'actualisation des concessions de logement est adoptée à l'unanimité

10- Adhésion à l'ENSAP (dématérialisation des bulletins de paie)

Le Directeur Général explique aux administrateurs que cette adhésion à l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics) concerne la dématérialisation des bulletins de paie.

La décision relève de l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant application aux personnels des établissements publics nationaux relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur de l'article 7 du décret n°2016-1073 du 3 août 2016 relative à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Est indexée la version en vigueur au 1^{er} février 2024.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet l'adhésion de l'établissement à l'ENSAP au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

L'adhésion de l'établissement à l'ENSAP est adoptée à l'unanimité

11- Questions diverses

2 questions sont proposées aux administrateurs :

1- Suppression de l'affranchissement de 6€ pour la constitution du Dossier Social Etudiant :

La décision ministérielle est récente. Les frais d'affranchissement pour la constitution du Dossier Social Etudiant sont désormais supprimés. Cet affranchissement représentait 6€ par dossier. Ceci impactera les finances du Crous de Corse à hauteur de 19 000€ en 2024.

Cette question est présentée à titre informatif et ne requiert pas de vote.

2- Règlement intérieur des résidences :

Il s'agit d'une actualisation du règlement intérieur existant. Des modifications ont été effectuées sur :

- L'article 7, concernant la présence d'animaux dans les logements universitaires (autorisation préalable)
- L'article 17, concernant le respect du règlement intérieur.

Cette question est soumise au vote.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet les modifications du règlement intérieur au vote.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

L'actualisation du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Recteur remercie l'ensemble des équipes du Crous pour la qualité des documents et pour le travail accompli et l'ensemble des administrateurs.

La séance est levée à 16H30.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Décisions	Pour	Contre	Abstentions	Observations
1 – Installation des nouveaux administrateurs	24	0	0	Pas d'observations - unanimité
2 – Approbation du PV du CA du 12/12/2023	24	0		Pas d'observations - unanimité
3 – Election du VPE	Rédaction d'une délibération			
7- Règlement intérieur du CA	23	0	0	Observations (un administrateur retiré) - unanimité
7 bis- Tarifs Pôle Hébergement et Restauration				
➤ IRL	15	8	0	Observations pour les points concernant le pôle hébergement – 7 étudiants (contre) – STC (contre)
➤ Charges	15	8	0	
➤ Tarifs hébergement	15	8	0	
➤ Tarifs restauration	23	0	0	Pas d'observations - unanimité
4 – Rapport d'activité 2023	23	0	0	Observations qualité document - unanimité
5 – Rapport de gestion 2023	23	0	0	Observations qualité document - unanimité
6- Compte Financier 2023	23	0	0	Observations qualité document - unanimité
8- Conventions et avenants divers	Point ajourné			
9-Concessions de logement (NAS/COP) - actualisation	23	0	0	Pas d'observations - unanimité
10-Adhésion à l'ENSAP	23	0	0	Pas d'observations - unanimité
11 – Questions diverses				
- Suppression affranchissement DSE				Pas de vote – information
- Règlement intérieur des résidences	23	0	0	Pas d'observations - unanimité

Fait à Corte, le 29 avril 2024



Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI